



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 66076

### Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, sur la politique de déconcentration vers la province de plusieurs organismes publics ou parapublics de la région parisienne. Aujourd'hui des salariés de France Telecom qui ont vécu une situation analogue dans les années 1975/1976 ont formulé leurs inquiétudes. Ils s'interrogent sur la « non-perennisation » des emplois. Ils constatent par exemple que la direction du service national des annuaires des télécommunications met en œuvre une politique qui tend à diminuer systématiquement les emplois. Cette érosion a des repercussions tant sur le personnel que sur les activités locales. Il lui demande donc quelles sont les dispositions interministérielles qu'il a l'intention de prendre avec le ministre des P et T pour pérenniser et conforter l'emploi dans l'économie rurale du Medoc.

### Texte de la réponse

Reponse. - Pour ce qui concerne France Telecom, implique par le service national des annuaires et tout particulièrement le site de Saint-Laurent-Medoc, le ralentissement de la croissance du nombre des abonnés, conjugué avec la modernisation de la gestion, entraîne en effet une lente diminution des effectifs globaux. Mais l'assurance peut être donnée que cette évolution ne met nullement en cause l'existence de l'établissement de Saint-Laurent-Medoc.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brana Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66076

**Rubrique :** Postes et télécommunications

**Ministère interrogé :** fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire :** postes et télécommunications

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 1993, page 17